

### INTERNAT

Le nombre de places à l'internat étant limité, ce sont les élèves dont le domicile est éloigné ET QUI NE DISPOSENT PAS DE TRANSPORT QUOTIDIEN qui seront prioritaires.

A l'inscription, vous remplissez un coupon vert de DEMANDE D'INTERNAT. Celui-ci est remis au lycée Vinci qui gère l'internat. Si votre enfant est éligible, le Lycée Vinci vous adressera le dossier complet d'inscription à l'internat que vous renseignerez et renverrez à Vinci dans les plus brefs délais. L'internat ouvre le lundi matin, pas le dimanche soir.

Le coût de l'internat est de 1485 € demi-pension incluse. 3 factures vous sont adressées (tarifs au verso), les périodes de stage sont décomptées car l'élève fait son stage près de son domicile. Il vous est possible de payer en fractions par virement sur le compte du lycée (rib joint).

Si vous êtes informés que votre enfant ne peut pas entrer à l'internat faute de place, il faudra demander au lycée Vinci de changer sa FICHE JAUNE DE CANTINE et créditer son compte de demi-pensionnaire. (4€) par repas. Une liste d'attente sera mise en place.

En cas de saturation de l'internat, le lycée Chaptal se réserve le droit de négocier avec l'internat du lycée agricole un hébergement externé d'élèves choisis parmi les majeurs et les plus autonomes. (sauf BTS pas admis dans les internats)

### CANTINE

Les élèves reçoivent à la rentrée une carte magnétique qu'il vous appartient de créditer, soit par chèque de 40€ minimum à l'ordre de L'agent Comptable du Lycée Vinci, soit en monnaie qu'il faudra porter à l'intendance de Vinci (1 repas=4€). Par la suite, vous pourrez créditer la carte sur le site Turbo self du lycée Vinci grâce à votre carte bleue. Cette carte rechargeable doit être soigneusement conservée durant toute la scolarité et, en cas de perte ou de détérioration, son remplacement est payant. Les élèves qui viennent de 3emePP de Chaptal conservent leur carte en Seconde.

Les élèves de 3<sup>ème</sup> demi-pensionnaires sont obligés de déjeuner au lycée sauf le mercredi. Ils n'ont pas le droit de sortir du lycée sur la pause méridienne et les récréations.

### PARENTS NE DISPOSANT PAS D'UN CHEQUIER

Pour payer les frais de cantine ou l'équipement professionnel, si vous n'avez pas de chéquier, la Maison Des Lycéens dispose d'un chéquier et peut faire le chèque si vous lui fournissez la somme en monnaie exacte.